

**Comité Syndical du SMEAT
du vendredi 14 février 2025
A Toulouse – 11 boulevard des Récollets**

Procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à quatorze heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Présidente, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du treize décembre deux mille vingt-quatre, le quorum ne pouvant être atteint lors de la réunion du seize décembre deux mille vingt-quatre.

Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
LAIGNEAU Annette NOUVEL Honoré	PORTARRIEU Jean-François RODRIGUES Patrice
LE MURETAIN AGGLO	
DESCHAMPS Gilbert SÉVERAC Philippe	SUTRA Jean-François
SICOVAL	
CAUBET Bruno	TRONCO Jean-Luc
LE GRAND OUEST TOULOUSAIN	
GUYOT Philippe ALEGRE Raymond	
COTEAUX BELLEVUE	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

BERGIA Jean-Marc, représenté par M. DESCHAMPS
CASTERA Didier, représenté par M. RODRIGUES
MOUDENC Jean-Luc, représenté par Mme LAIGNEAU
ROUGÉ Michel, représenté par M. NOUVEL
SERP Bertrand, représenté par M. PORTARRIEU
TRAVAL-MICHELET Karine, représentée par M. SUTRA
URSULE Béatrice, représentée par M. ALEGRE

Comité Syndical du 14 février 2025

Procès-verbal du Comité Syndical du 19 décembre 2024

Délégués titulaires excusés

ALENÇON Alain
DENOUVION Victor
DOITTAU Véronique
DUHAMEL Thierry
ESPIC Bruno
FAURE Dominique
FERNANDEZ Marc
FERRER Isabelle
FOUCHIER Dominique
ANDRE Christian
ANDRE Gérard
ARSAC Olivier
BARRAQUÉ-ONNO Véronique
BEUILLÉ Michel
BEZERRA Gil
BOLZAN Jean-Jacques

CARLES Joseph
CARLIER David-Olivier
CHOLLET François
COGNARD Gaëtan
COLL Jean-Louis
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
ESQUERRE Diane
GASC Jean-Pierre
GRIMAUD Robert
KARMANN Robert
LAGARDE Dominique
LATTARD Pierre
MANDEMENT André
MARTY Souhayla
MEDINA Robert
MOGICATO Bruno

PERE Marc
PLANTADE Philippe
ROURE Marie-Hélène
RUSSO Ida
SANGAY Dominique
SEBI Jacques
SEGERIC Jacques
SIMON Michel
SOURZAC Jean-Gervais
SUAUD Thierry
SUSIGAN Alain
TERRAIL-NOVES Vincent
TOPPAN Alain
TOUNTEVICH Christophe
TOUZET Sophie
VAILLANT Romain
ZANATTA Thierry

Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BAUDEAU Fabrice
CARDEILHAC-PUGENS Etienne
CARRAL Alain

ESPIC Xavier
LAY Sophie
MILHAU Claude
NORMAND Xavier

ROUSSEL Jean-François
TAUZIN Christian

Nombre de délégués	En exercice : 67	Présents : 11	Votants : 18
	Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 18

Propos préalables à l'ouverture du Comité Syndical.

La Présidente du SMEAT informe les élus de trois points :

COMMISSION PROSPECTIVE ECONOMIQUE

La commission poursuit son cycle de travaux. La dernière réunion s'est tenue le 3 décembre 2024 à laquelle étaient invités la CCI de Toulouse, la Chambre des métiers, la Région, le MEDEF, la CPME et l'UIMM. L'objectif était de présenter à ces structures l'ambition portée par la commission, de dialoguer autour d'un diagnostic de l'organisation et de la structure de l'économie de l'agglomération toulousaine, et de les associer à la démarche.

Les prochaines étapes en 2025 porteront sur l'association de plusieurs chefs d'entreprises afin qu'ils puissent apporter à la commission un éclairage utile sur la suite de travaux de la commission.

Pas d'intervention.

SRADDET

Par courrier du 3 décembre 2024, le SMEAT est saisi par la région Occitanie en qualité de personne publique associée pour émettre sous 3 mois un avis sur le projet de modification du SRADDET. Le calendrier prévisionnel du SRADDET est le suivant :



Comité Syndical du 14 février 2025
Procès-verbal du Comité Syndical du 19 décembre 2024

- Consultation des PPA sur le projet de modification et mise à disposition du public : 2ème semestre 2024
- Adoption de la modification du SRADDET : Mars 2025
- Approbation par le Préfet : Mai-Juin 2025

Le projet de révision du SCoT devra tenir compte des modifications apportées au SRADDET :

- La sobriété foncière et plus particulièrement la territorialisation du ZAN.
- Les déchets et l'économie circulaire, afin d'intégrer les nouvelles dispositions réglementaires intervenues depuis l'adoption du Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) en novembre 2019.
- La logistique, en précisant les objectifs et les règles existantes sur la logistique ainsi que les enjeux « de développement logistique et industriel » (s'appuyer sur l'armature régionale existante comprenant des zones au rayonnement national).
- La stratégie aéroportuaire, avec notamment le rééquilibrage des deux aéroports métropolitains.

Concernant la territorialisation du ZAN, la modification du SRADDET oblige le SCoT de l'agglomération toulousaine à tendre vers un objectif de diminution de la consommation foncière à hauteur de 57,3% :

- 50% en application de la loi Climat et Résilience.
- + 4.5% au titre de l'enveloppe mutualisée nationale de 1240 hectares pour l'Occitanie intégrant les projets inscrits à la liste des projets d'envergure nationale et européen.
- + 1.1% dans le cadre d'une enveloppe mutualisée régionale de 300 hectares pour des projets d'envergure régionale (PER), 60 % de la consommation d'espaces des projets concernés sera comptabilisée sur l'enveloppe régionale et les 40 % restant sur l'enveloppe du territoire.
- + 1.1% dans le cadre d'une enveloppe mutualisée régionale dite « garantie communale » de 300 hectares au bénéfice d'une vingtaine de territoire et permettant d'assurer à tous les territoires un potentiel minimal de développement dans un contexte global de réduction des possibilités d'artificialiser.
- +0,6% au titre de spécificités territoriales intégrant en ce qui concerne le SCoT de l'agglomération toulousaine les critères suivants : dynamique territoriale, équilibre régional, consommation passé, sensibilités agricoles et environnementales, potentiel de réinvestissement urbain.

Il est proposé d'inscrire à l'ordre du jour du prochain Comité Syndical de février 2025 une délibération portant avis sur le projet de modification du SRADDET.

Mr NOUVEL exprime la difficulté à accepter une diminution de la consommation foncière telle que portée par le SRADDET, car cela signifie un effort encore plus accru de la part des territoires, dans une agglomération qui continue d'accueillir et de se développer.

Mme LAIGNEAU rappelle que le SMEAT a adressé plusieurs courriers à la Région Occitanie au sujet du SRADDET, dont un qui portait sur une demande de précision quant à la méthode employée pour territorialiser à l'échelle de chaque SCoT d'Occitanie la mise en œuvre du ZAN. Le SMEAT n'a pas eu de réponse précise, considérant par ailleurs qu'un effort significativement moindre était et est demandé à la Métropole de Montpellier.

Ouverture du Comité Syndical

Mme la Présidente propose d'ouvrir le Comité Syndical.

Elle informe que la délibération D 1.5 est retirée de l'ordre du jour et sera reportée au prochain Comité Syndical.

Comité Syndical du 14 février 2025
Procès-verbal du Comité Syndical du 19 décembre 2024

Désignation du secrétaire de séance

M. ALEGRE est désigné secrétaire de séance.
11 délégués sont notés présents. 7 élus disposent de pouvoir.
Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Décision prise par Madame la Présidente en matière de marchés publics.

Attribution d'une prestation de service pour « Assistance et maintenance sur les matériels informatiques et systèmes du SMEAT, abonnement à Microsoft 365 Business standard et fourniture nom de domaine ». Cette prestation est confiée à la société L'Infogéreur Toulousain pour un montant de 1694,88 euros TTC, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction.

Pas d'intervention au sujet de cette information.

Approbation de procès-verbaux du Comité syndical

Approbation du PV de la séance du 23 septembre 2024.
Approbation du PV de la séance du 2 octobre 2024.

Pas d'intervention, les PV sont approuvés à l'unanimité.

1. Pilotage de la collectivité

5 délibérations sont proposées, la délibération D 1.5 étant retirée de l'ordre du jour :

- D 1.1 Bureau du SMEAT : composition.
- D 1.2 Bureau du SMEAT : désignation d'un nouveau membre.
- D 1.3 Bureau du SMEAT : Election du 3ème Vice-Président.
- D 1.4 Programme partenarial triennal SMEAT/AUAT 2024/2026 : programme de travail 2025.
- ~~D 1.5 Débat d'Orientation Budgétaire 2025.~~
- D 1.6 Appel à manifestation d'intérêt LIVE Biodiversité porté par la Fédération Nationale des SCOT : candidature du SMEAT.

D 1.1 Bureau du SMEAT : composition.

D 1.2 Bureau du SMEAT : désignation d'un nouveau membre.

D 1.3 Bureau du SMEAT : Election du 3ème Vice-Président.

La Présidente présente ces trois délibérations, liées à la démission de Jacques OBERTI, ancien Président du Sicoval et à la nécessité de désigner un nouveau membre du Bureau et d'élire le 3^{ème} VP du SMEAT. Le Sicoval a désigné Bruno CAUBET, nouveau Président du Sicoval et Maire de la commune d'Issus, comme nouvel élu délégué au SMEAT.

La délibération confirmant la composition du Bureau est approuvée à l'unanimité.

La désignation de Mr CAUBET en qualité de membre du Bureau est approuvée à l'unanimité.

La séance de vote pour élire le 3^{ème} VP du SMEAT est organisée. Monsieur CAUBET se présente comme unique candidat. Messieurs ALEGRE et DESCHAMPS sont nommés scrutateurs. Les 11 élus présents sont appelés nominativement à venir voter, en considérant les 7 pouvoirs. 18 votes sont comptabilisés par l'urne. Les scrutateurs comptabilisent 18 signatures et 18 enveloppes. Ils annoncent le résultat : 18 bulletins au nom de Mr CAUBET.

Mr CAUBET est nommé 3^{ème} VP du SMEAT.

La délibération est approuvée à l'unanimité en indiquant le résultat du vote.

D 1.4 Programme partenarial triennal SMEAT/AUAT 2024/2026 : programme de travail 2025.

A la demande de la Présidente, la Direction présente le programme de travail 2025 avec l'AUAT qui s'inscrit dans le cadre du programme de triennal 2024/2026, voté en décembre 2023 pour un montant annuel de 415 000 euros. Il porte principalement dans l'accompagnement du suivi et de la révision du SCoT, ainsi que dans l'animation de la commission prospective économique et des groupes de travail.

Mr CAUBET interroge le SMEAT sur le contenu de ce programme de travail, au regard du report à une prochaine séance du Comité Syndical du débat d'orientation budgétaire.

Mme LAIGNEAU rappelle que le programme de travail AUAT/SMEAT repose sur un cadre triennal 2024/2026 pour lequel un engagement à hauteur de 415 00 euros a été délibéré lors du Comité Syndical du 4 décembre 2023. Cet engagement témoigne d'une volonté de faire évoluer le SMEAT dans une fonction plus prospective avec la mise en place de groupes de travail et de commission permettant d'œuvrer à l'harmonisation de certaines politiques publiques qui concernent les 5 territoires. A défaut le SMEAT restera sur les missions d'un SCoT. Il est donc nécessaire que des solutions soient trouvées afin de tenir cet engagement triennal et de porter l'ambition du SMEAT.

Mr GUYOT souligne l'intérêt d'un travail collaboratif SMEAT/EPCI/AUAT à travers la mise en place de la commission prospective économique et des groupes de travail, même s'il note la difficulté d'y participer. Il souligne néanmoins la nécessité d'avoir des méthodes cohérentes et partagées entre territoires sur certains sujets, comme la production des bilans triennaux de la consommation foncière pour laquelle le Préfet a demandé aux collectivités d'établir une méthode partagée à l'échelle des territoires de SCoT. Au-delà du travail réalisé par l'AUAT sur un bilan à 10 ans, tel qu'adressé par le SMEAT aux intercommunalités, Mr GUYOT souhaite que le SMEAT se saisisse d'une production sur 3 ans de ces bilans, avec l'appui de l'AUAT.

Le SMEAT et l'AUAT travailleront à cette méthode dans le cadre du suivi de la consommation foncière du SCoT.

D 1.5 Débat d'Orientation Budgétaire 2025.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour et est reporté au prochain Comité Syndical.

D 1.6 Appel à manifestation d'intérêt LIVE Biodiversité porté par la Fédération Nationale des SCoT : candidature du SMEAT.

A la demande de la Présidente, la Direction présente la délibération. Le SMEAT informe que la Fédération Nationale des SCoT lance un AMI sur le thème de la Biodiversité. Le dossier de candidature est à déposer avant le 31 décembre 2024. Les porteurs de SCoT sélectionnés bénéficieront de la mise à disposition d'une ingénierie spécialisée, d'une information sur les acteurs à mobiliser, notamment l'ingénierie pour les fonds nationaux et européens mobilisables, les agences régionales de la biodiversité, de la mobilisation d'experts ainsi que des conseils et une sensibilisation des élus et techniciens. Les thématiques privilégiées et sur lesquelles souhaitent travailler le SMEAT sont par ordre de priorité les suivantes :

- « Travailler sur un opérateur de renaturation ».
- « Identifier les zones préférentielles de renaturation ».
- « Mettre en œuvre sa stratégie écologique territoriale : outil d'aide à la décision pour prioriser les actions ».

Pas d'intervention, la délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Gestion de l'administration

Quatre délibérations sont proposées :

- D 2.1 Organisation de la gestion du temps de travail.
- D 2.2. Suppression d'un poste.
- D 2.3. Mise à jour du tableau des effectifs.
- D 2.4 : Budget 2024 : décision modificative n°2 – régularisation des amortissements

A la demande de la Présidente, la Direction présente ces délibérations.

D 2.1 : Organisation de la gestion du temps de travail

En raison de la demande d'abrogation par le Préfet de la délibération définissant les modalités d'organisation et de gestion du temps de travail des agents du SMEAT, il est nécessaire de délibérer à nouveau lors du Comité Syndical du 16 décembre. Conformément aux dispositions législatives en vigueur, la délibération décrit l'organisation du temps de travail pour les agents exerçant au sein de la collectivité, notamment en ce qui concerne :

- Les cycles de travail.
- L'organisation de la journée de travail.
- Les heures supplémentaires ou complémentaires.
- La journée de solidarité.

Le SMEAT a échangé avec les services de la Préfecture afin de s'assurer de la légalité de l'organisation de la gestion du temps de travail. Par ailleurs, le projet d'organisation a été présenté aux agents du SMEAT, et le Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Garonne a émis un avis favorable lors de sa séance du 17 décembre 2024.

Pas d'intervention, la délibération est approuvée à l'unanimité.

D 2.2. Suppression d'un poste.

D 2.3. Mise à jour du tableau des effectifs.

Il est proposé au Comité Syndical, en considérant les besoins en ressources humaines du SMEAT au regard de ses missions et activités, de supprimer l'emploi d'administrateur territorial qui était occupé par l'ancien directeur, parti à la retraite. Le Comité Social et Technique du Centre de gestion de la Haute-Garonne a rendu un avis favorable lors de sa séance du 3 décembre 2024. Dans le même temps il est proposé de mettre à jour le tableau des effectifs du SMEAT.

Pas d'intervention, les deux délibérations sont approuvées à l'unanimité.

D 2.4 : Budget 2024 : décision modificative n°2 – régularisation des amortissements

Le Comité syndical du 9 février 2024 a voté le Budget Primitif du SMEAT pour l'année 2024, pour la première fois en nomenclature M57. La gestion des amortissements a notamment évolué avec ce changement de normes et il convient de corriger des erreurs matérielles. En conséquence de quoi le budget 2024 évolue comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 772 900 euros au lieu de 772 600 euros soit + 300 euros.
- Pour la section d'investissement : 47 117,55 euros au lieu de 43 337,55 euros soit + 3780 euros.

Pas d'intervention, la délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Mise en œuvre du SCoT

4 délibérations et un point d'information sont proposés :

- D 3.1. Avis sur le projet de révision du PLU de la commune de Saint-Lys.

Comité Syndical du 14 février 2025
Procès-verbal du Comité Syndical du 19 décembre 2024

- D 3.2 Avis sur le projet de révision du PLU de la commune de Castanet-Tolosan.
- D 3.3 Avis sur le projet de révision du PLH du Grand Ouest Toulousain.
- D 3.4 Avis sur le projet de révision du PLH du Sicoval.
- I 3.5 Information sur les avis émis portant sur les documents d'urbanisme, les plans et programmes, les dossiers de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale, des dossiers d'aménagement commercial, des grands projets d'aménagement.

A la demande de la Présidente, la Direction présente ces délibérations.

D 3.1 Avis sur le projet de révision du PLU de la commune de Saint-Lys.

Avis favorable avec plusieurs recommandations :

- Justifier les changements de zonage de zones agricoles en zones naturelles et le déplacement des pixels.
- D'identifier le corridor écologique à restaurer au sein de l'OAP Biodiversité.

D 3.2 Avis sur le projet de révision du PLU de la commune de Castanet-Tolosan

Avis favorable avec une recommandation :

- Préciser l'absence de réalisation de deux projets d'extension et l'absence de mobilisation des pixels concernés.

D 3.3 Avis sur le projet de révision du PLH du Grand Ouest Toulousain

D 3.4 Avis sur le projet de révision du PLH du Sicoval

Avis favorable pour les deux projets.

Pas d'intervention, ces 4 délibérations sont approuvées à l'unanimité.

I 3.5 Information sur les avis émis portant sur les documents d'urbanisme, les plans et programmes, les dossiers de déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale, des dossiers d'aménagement commercial, des grands projets d'aménagement.

Un dossier a été soumis à une CDAC du 9 décembre 2024, portant sur la création d'un ensemble commercial de 4 boutiques d'une surface total de vente de 490 m², au sein de la ZAC Guillaumet à vocation mixte et qui prévoit dans ses aménagements un pôle commercial de proximité. Ce projet est compatible au volet commercial du SCoT en vigueur et a reçu un avis favorable.

Pas d'intervention.

5. Point Divers

Pas d'intervention.

La Présidente clôture le Comité Syndical et remercie les élus pour leur participation.

La Présidente du SMEAT

Annette LAIGNEAU

